

JOURNAL municipal



UNE VOIE DE CHOIX

N°6

JUIN 2021



TABLE DES MATIÈRES

COMITÉS ET RESPONSABLES MUNICIPAUX	3
COMPTES RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL	4
NOUVELLES MUNICIPALES ET AVIS PUBLICS	5
SPORTS, LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS	9
DIVERS	10

Le contenu du Journal municipal **UNE VOIE DE CHOIX** est limité à des éléments d'information pertinents et factuels. La Ville, par l'entremise du comité du Journal, n'accepte aucun article de nature éditoriale ou de texte d'opinion de quelque nature que ce soit.

La vocation du Journal municipal étant d'abord et avant tout axée sur la communication au sujet des affaires municipales, le comité du Journal se réserve le droit, en tout temps, d'accepter ou de refuser du contenu qui ne lui semble pas objectif, neutre ou pertinent pour les citoyens.

Par ailleurs, lorsque requis, la Ville se réserve le droit de corriger ou de modifier la mise en page ou le contenu reçu, tout en respectant le sens du texte, dans un souci d'harmonisation et de qualité de l'information diffusée.

Enfin, la forme masculine utilisée dans la rédaction du Journal municipal est non-discriminatoire et vise uniquement à alléger le texte et à en faciliter la lecture.

PROCHAINE PARUTION

20 SEPTEMBRE 2021

PHOTO DE LA PAGE COUVERTURE: SUZANNE CLAVEAU

COMITÉS ET RESPONSABLES MUNICIPAUX

RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS COMITÉS

MONSIEUR MARIO ALAIN, MAIRE

maire@villedeportneuf.com

418 286-3844, poste 21

MADAME CHANTALE HAMELIN, CONSEILLÈRE AU POSTE #1

chantale.hamelin@villedeportneuf.com

Maire suppléant

Représentante à la Municipalité régionale du comté de Portneuf

Représentante à la Table de concertation culture

Représentante à la Résidence Portneuviennne

Représentante au Comité du Journal municipal et du site Internet

Représentante au Comité du quai et des terrains adjacents

Représentante substitut à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Représentante au Comité du développement durable

MONSIEUR MARC RIVARD, CONSEILLER AU POSTE #2

marc.rivard@villedeportneuf.com

Représentant au Comité consultatif d'urbanisme

Représentant au Comité Les Haltes du St-Laurent

Représentant au Comité du quai et des terrains adjacents

MONSIEUR GÉRARD GILBERT, CONSEILLER AU POSTE #3

gerard.gilbert@villedeportneuf.com

Représentant au Comité d'embellissement

Représentant au conseil d'administration de Reg'Arts Portneuf

Représentant substitut à la Table de concertation des aînés de Portneuf

Représentant substitut à la CAPSA

Représentant substitut au Comité du développement durable

Représentant substitut au Parc naturel régional de Portneuf

MADAME JOËLLE GENOIS, CONSEILLÈRE AU POSTE #4

joelle.genois@villedeportneuf.com

Représentante à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Représentante au Comité de la politique familiale

Représentante au Comité achat local

Représentante substitut à la Résidence Portneuviennne

Représentante substitut au Comité d'embellissement

MONSIEUR GILLES BÉDARD, CONSEILLER AU POSTE #5

gilles.bedard@villedeportneuf.com

Représentant à l'OMHGP

Responsable de l'analyse du parc immobilier

Représentant à la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf (Marina)

MONSIEUR BRUNO CORMIER, CONSEILLER AU POSTE #6

bruno.cormier@villedeportneuf.com

Représentant auprès du Réseau Biblio de la Capitale-

Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Représentant à la Table de concertation des aînés de Portneuf

Représentant à la CAPSA

Représentant substitut au Comité consultatif d'urbanisme

LES RESPONSABLES MUNICIPAUX

418 286-3844 / INFO@VILLEDEPORTNEUF.COM

DIRECTION GÉNÉRALE

Mathieu Gingras, poste 26

GREFFE

France Marcotte, poste 24

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ET TRÉSORERIE

Isabelle Longval, poste 31

ADMINISTRATION

Carrie-France Leclerc, poste 22

Hélène Lavallée, poste 27

INSPECTION MUNICIPALE

Julie Vallée, poste 25

SERVICE DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS

Hélène Poulin, poste 28

RÉCEPTION

Maude Fradette, poste 21

SERVICE DES INFRASTRUCTURES

Denis Dion, poste 32

RÉGIE PORTNEUVOISE DE PROTECTION DES INCENDIES (RÉPPI)

Stéphane Bérubé, 418 326-3007

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Jean-François Marcotte, 418 284-9794 (urgence)

BIBLIOTHÈQUE LA DÉCOUVERTE

Marcelle Thibault, 418 286-6465

CONTRÔLE ANIMALIER

Kathleen Marcotte, 418 268-4779

COMPTES RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL

SÉANCE ORDINAIRE | 14 JUIN 2021

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal du 10 mai 2021
5. Adoption des comptes payés du mois de mai 2021
6. Adoption règlement, marge de recul avant minimale et hauteur maximale dans la zone C-4
7. Adoption règlement modifiant le règlement 134 « Sur la prévention incendie »
8. Adoption règlement modifiant le règlement « Sur la gestion contractuelle »
9. Assemblée de consultation, règlement permettant la construction de chalets de chasse dans la zone forestière Fo-201
10. Adoption second projet de règlement permettant la construction de chalets de chasse dans la zone forestière Fo-201
11. Adoption règlement modifiant la rémunération des élus municipaux
12. Rejet soumission: appel d'offres achat d'un camion benne 10 roues neuf avec équipements
13. Modifications des ententes incendie pour intégrer la REPM
14. Signature entente prêt de personnel au service de l'urbanisme
15. Engagement inspecteur en urbanisme - temporaire
16. Engagement assistant au service de l'urbanisme
17. Engagement secrétaire-réceptionniste
18. Signature lettre d'entente concierge journalier
19. Mandat architecte pour les travaux au Centre culturel (297, 1^{re} Avenue)
20. Raccordement aux services municipaux – Fondation Mouvement Papillon
21. Cession de la rue Marcotte
22. Approbation programmation TECQ 2019-2023
23. Vote par correspondance des électeurs de 70 ans et plus pour l'élection du 7 novembre 2021
24. Signature entente installation de bancs avec bacs à fleurs, d'un support à vélo et de panneaux décoratifs au quai de Portneuf
25. Contribution – Relais pour la vie
26. Autorisation de passage, Fondation institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec
27. Période de questions
28. Levée de l'assemblée

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

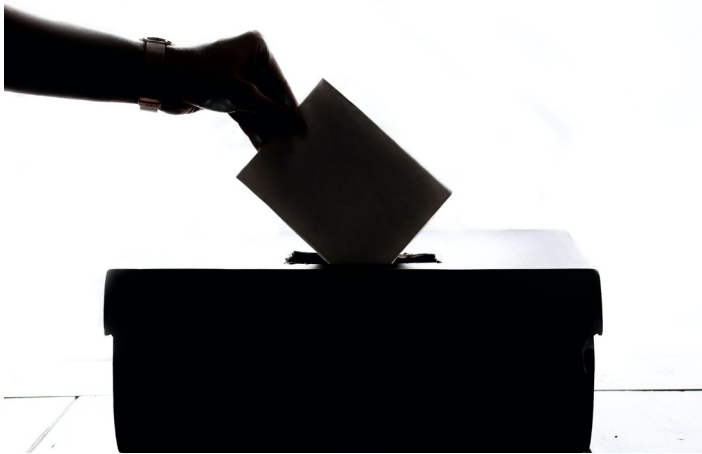
LE LUNDI, 12 JUILLET 2021, À 19H30
500, RUE NOTRE-DAME

LA VERSION ORIGINALE DES PROCÈS-VERBAUX EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE À L'ADRESSE SUIVANTE: WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM

NOUVELLES MUNICIPALES ET AVIS PUBLICS

ÉLECTIONS MUNICIPALES

7 NOVEMBRE 2021



Les personnes intéressées à travailler lors de la prochaine élection municipale du 7 novembre 2021 peuvent s'adresser à madame France Marcotte, via l'adresse courriel france.marcotte@villedeportneuf.com ou par téléphone, au 418 286-3844, poste 24.

S'il vous plaît, veuillez mentionner si vous avez déjà travaillé à une élection fédérale, provinciale ou municipale, à titre de scrutateur, secrétaire de bureau de vote, membre de la table de vérification de l'identité des électeurs ou PRIMO.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Tous les matériaux et les articles recyclables et/ou compostables et/ou pouvant être revalorisés (ex. planches, carton, pneus, etc.) ne seront pas ramassés lors de la collecte des encombrants. Ils seront laissés sur place et les citoyens doivent donc s'en départir adéquatement via les autres collectes ou via un des écocentres de la RRGMRP.

La Ville s'attend à ce que les rues, les accotements et les devantures des propriétés soient exemptes d'amas de déchets, de résidus et/ou de matériaux, sauf exception des deux semaines où ont lieu les collectes biannuelles d'encombrants. **Les consignes pour la collecte se trouvent à la page suivante.**

À noter que les dates de la collecte des encombrants ont changé en 2021. La première collecte a eu lieu le 7 juin et la deuxième collecte sera effectuée le **18 août 2021**.

ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

L'EAU, UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE QUI MÉRITE TOUTE NOTRE ATTENTION

La belle saison est arrivée et nous désirons vous rappeler que la gestion de l'eau potable est importante et que la Ville de Portneuf porte une attention particulière à l'utilisation de sa ressource « EAU ».

Dans un souci environnemental, d'économie et également avec une préoccupation de maintenir une alimentation convenable, la Ville de Portneuf demande à la population de porter une attention particulière à l'utilisation de l'eau potable. En effet, il est facile de réduire considérablement notre consommation en changeant quelques-unes de nos habitudes et en modifiant nos façons d'utiliser la ressource EAU.



Économiser l'eau peut également signifier économiser de l'argent; l'économie de l'eau a aussi ses avantages!

Voici quelques trucs afin d'économiser l'eau en cette période de l'année:

- Balayez l'entrée d'auto plutôt que de la laver à grande eau;
- Ne jamais utiliser l'eau pour réduire la quantité de neige en cette période de l'année;
- Pour laver votre automobile, laissez l'arrosoir de côté! Lavez-la plutôt en vous munissant d'un seau et de savon. Utilisez ensuite un pistolet de distribution pour faire un rinçage rapide et final. Vous pourrez ainsi réaliser des économies d'eau d'environ 300 litres;
- Ne jamais nettoyer sa pelouse à l'aide d'un boyau d'arrosage, utilisez plutôt un balai de rue ou balai mécanique.
- Respectez les directives du règlement municipal no. 144 (Règlement sur l'utilisation de l'eau potable).

CONSIGNES À RESPECTER POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS (DÉCHETS MONSTRES)

Il n'est pas nécessaire de téléphoner à la Régie pour faire ramasser les encombrants. Nous nous assurerons de parcourir tout le territoire.

Les calendriers des collectes sont disponibles sur laregieverte.ca



Les encombrants sont les articles non recyclables volumineux ou lourds, n'excédant pas **45 kg (100 livres)** et ne pouvant être reçus lors de la collecte régulière. Notez que pour des raisons de sécurité, un objet jugé trop lourd ou trop volumineux ne sera pas ramassé.

- Les encombrants doivent être déposés en bordure de rue la veille de la collecte;
- Un maximum de **3 mètres cubes** est ramassé par adresse;
- Les déchets encombrants déposés dans une remorque ne sont pas ramassés;
- Les objets à ramasser doivent être déposés à l'écart d'objets non destinés à la collecte;
- Les contenants dans lesquels sont placés les déchets encombrants sont ramassés avec les encombrants.

À ne pas faire. Ne sera pas ramassé.



LES MATIÈRES ACCEPTÉES

Ameublement : vieux meubles, divans, tables, matelas, etc.

Matériaux ferreux : bouts de fer, réservoirs vides, etc.

Matériaux naturels : les branches d'arbres, **attachées et coupées en longueur d'environ quatre pieds.**

LES MATIÈRES INTERDITES LORS DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET LA COLLECTE DES DÉCHETS*

Matériel électronique et informatique (téléviseurs, ordinateurs, écrans, imprimantes, systèmes audio/vidéo, etc.), bois de construction, portes, vitres, miroirs, pneus, réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, refroidisseurs d'eau, bonbonnes de propane, chlore, peinture et toute matière dangereuse (corrosive, explosive, toxique et inflammable), rouleaux de broche, bardeaux d'asphalte.

* Liste non exhaustive. Pour plus d'information, contactez la ligne Info-Collecte. Tél. 1 866 760-2714.

BON À SAVOIR

La collecte des encombrants ne permet pas de réutiliser les objets qui sont collectés. Si les encombrants que vous destinez à la collecte sont encore utilisables et que vous souhaitez qu'ils soient valorisés, il faut plutôt les acheminer à l'écocentre le plus près de chez-vous.

Les calendriers des collectes sont disponibles sur laregieverte.ca



**COMPLEXE
ENVIRONNEMENTAL DE NEUVILLE**

Régie régionale de gestion des
matières résiduelles de Portneuf

RRGMRP

LAREGIEVERTE.CA



AVIS PUBLIC | DEMANDE RÉFÉRENDATAIRE

Avis public adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire.

Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116 de la Ville de Portneuf.

1. Objet du projet de règlement

Lors d'une séance tenue le 14 juin 2021, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté un second projet de règlement intitulé « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de revoir certaines normes relatives à l'implantation de chalets de chasse dans la zone forestière Fo-201 et modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 112 afin de prévoir des mesures d'exceptions aux conditions d'émission du permis de construction pour la zone forestière Fo-201 sans désignation cadastrale ».

2. Demandes de participation à un référendum

Ce second projet de règlement contient des dispositions modifiant le règlement de zonage numéro 116 qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités. Il s'agit plus particulièrement des dispositions apparaissant aux articles 8, 9 et 10 de ce projet de règlement visant à autoriser l'implantation de chalets de chasse dans la zone forestière Fo-201 qui est localisée dans la Seigneurie de Perthuis et à prévoir des modalités particulières applicables à ces constructions.

Ces dispositions sont réputées constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à chaque zone mentionnée ci-dessous. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

3. Identification des zones

Zones concernées: Fo-201

Zones contiguës: Cons-201, Cons-202, Rec-201, Rec-202, Rv-201, Rv-202, Rv-203, Rv-204, Rv-205, le-201

Le plan permettant d'identifier la zone concernée et les zones contiguës peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau, sur rendez-vous.

4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 2 juillet 2021 à 16h30 soit par courrier postal au 655-A, avenue de l'Église, Portneuf à l'attention de la greffière ou par courriel à france.marcotte@villedeportneuf.com;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21).

5. Personnes intéressées

Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter (prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et référendums) dans les municipalités et qui, le 14 juin 2021 remplit l'une des deux conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et, depuis au moins six mois, au Québec;
- être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1), situé dans le secteur concerné.

Une personne physique doit également, le 14 juin 2021, être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle. Les modalités prévues aux articles 525 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités s'appliquent aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise.

6. Absence de demandes

Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du projet

Le second projet peut être consulté au bureau de la municipalité, au 655-A, avenue de l'Église à Portneuf, les jours ouvrables aux heures régulières de bureau, sur rendez-vous.

Donné à Portneuf, ce 17 juin 2021.

France Marcotte, greffière

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné à tous les citoyens de la Ville de Portneuf:

QUE lors de la séance ordinaire du 14 juin 2021, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté le règlement numéro 134-1: « Sur la prévention des incendies ».

QU'un avis de motion et la présentation du projet de règlement furent donnés le 10 mai 2021.

Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau municipal, 655-A, avenue de l'Église, Portneuf, aux heures de bureau, sur rendez-vous ainsi que sur notre site internet à l'adresse suivante: www.villedeportneuf.com.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 17 juin 2021.

France Marcotte, greffière

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné à tous les citoyens de la Ville de Portneuf:

QUE lors de la séance ordinaire du 14 juin 2021, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté le règlement numéro 221-1: « Sur la gestion contractuelle ».

QU'un avis de motion et la présentation du projet de règlement furent donnés le 10 mai 2021.

Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau municipal, 655-A, avenue de l'Église, Portneuf, aux heures de bureau, sur rendez-vous ainsi que sur notre site internet à l'adresse www.villedeportneuf.com.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 17 juin 2021.

France Marcotte, greffière

AVIS DE PROMULGATION

EST, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du 14 juin 2021 à 19h30, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté le règlement 259 : « Abrogeant le règlement 229 fixant le traitement des élus municipaux ».

QU'un avis de motion a été donné à la séance du 12 avril 2021 et la présentation du projet de règlement fut donné à la séance du 10 mai 2021.

QU'un avis public a été donné, le 12 mai 2021, conformément à la Loi sur les cités et villes et aux prescriptions des articles 8 et 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté.

Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau municipal, 655-A, avenue de l'Église, Portneuf, aux heures de bureau, sur rendez-vous ainsi que sur le site internet à l'adresse www.villedeportneuf.com.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 17 juin 2021.

France Marcotte, greffière



INSCRIVEZ-VOUS À L'INFOLETTRE DE LA VILLE DE PORTNEUF

Recevez les dernières nouvelles de votre ville directement dans votre boîte courriel.

Pour vous inscrire à cette publication, rendez-vous à www.villedeportneuf.com. Sur la page d'accueil, dans le haut de la page, vous trouverez l'onglet Alertes et infolettres.

Sélectionnez l'onglet et inscrivez-vous
GRATUITEMENT!



Le CERF Volant vous présente sa

PROGRAMMATION ESTIVALE 2021

ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Lundi le 21 juin, de 9h30 à 11h:

Promenade au *Marais Léon-Provencher* à Neuville

Lundi le 5 juillet, de 10h30 à 13h:

Promenade et pique-nique aux *Jardins FloreSsens* à St-Raymond

Vendredi le 16 juillet, de 10h30 à 13h:

Promenade et pique-nique au *Mont Laura* à St-Raymond

Mercredi le 18 août, de 9h30 à 11h:

Promenade aux *Sentiers récréatifs Portneuf* à Portneuf

LE RENDEZ-VOUS DES PARENTS ESTIVAL

(session de 6 rencontres)

Les mardis, de 9h à 10h30

Les mardis, de 13h30 à 15h
du 8 juin au 13 juillet

Les jeudis, de 13h30 à 15h
du 10 juin au 22 juillet

Rencontres sympathiques en plein air pour discuter entre parents.

Lieu: Pont-Rouge

ACTIVITÉ SPÉCIALE PÈRE-ENFANT

Samedi le 19 juin, de 9h30 à 11h30

Découverte de fossiles  à Neuville pour les 3 à 8 ans.

PÉDA-YOGA EN PYJAMA

(session de 5 rencontres)

Les mardis, de 18h à 18h45
du 15 juin au 13 juillet



Activité de plein air pour les 3 à 8 ans accompagnés d'un parent ou d'un grand-parent.

Lieu: CERF Volant, Pont-Rouge

BOUGE & GIGOTTE

Les jeudis, 10 et 17 juin

Les mardis, 22 et 29 juin

Les jeudis, 8 et 15 juillet
de 9h30 à 11h00

Activités de motricité en plein air pour les 2 à 5 ans accompagnés d'un parent ou d'un grand-parent.

Lieu : CERF Volant, Pont-Rouge

*inscription à la semaine possible

Suivez notre page Facebook pour tous les détails!

INSCRIPTION REQUISE - PLACES LIMITÉES

CARTE DE MEMBRE FAMILIALE: 5\$/AN

418-873-4557 / 1-888-873-4557

info@cerfvolantdeportneuf.org

189, rue Dupont, local 171 (porte 4), Pont-Rouge (Québec) G3H 1N4

Pour plus d'informations, visitez www.cerfvolantdeportneuf.org



BIBLIOTHÈQUE LA DÉCOUVERTE

HORAIRE D'ÉTÉ

La bibliothèque fermera le jeudi 17 juin et sera ouverte les mardis 13 juillet et 17 août.

Retour à l'horaire régulier le mardi 7 septembre.

NOUVEAUTÉS

Les p'tits vieux... c'est les autres! – Diane Baignée

SOS: on est pris dans l'ascenseur! – Catherine Bourgault

Sa disparition – Olivia Delachanal

Les villes de papier – Dominique Fortier

Au rythme de mes amours – Jean-Marc Généreux

Retrouve-moi – Lisa Gardner

Marie-Camille, Tome 2 – France Lorrain

Le fils du notaire – Marcel Olscamp

Vieillir avec panache – Jocelyne Robert

Place des Érables, Tome 1 – Louise Tremblay-d'Essiambre

La ferme aux alouettes – Heidi Swain

Héros d'un jour – Danielle Steel

Les héros de ma classe, Série 1 à 9 – Jocelyn Boisvert

L'agent Jean, Saison 1, Tomes 1 à 3 – Alex A.

L'agent Jean, Saison 2, Tomes 1 à 4 – Alex A.

Le journal de Dylane, Tomes 1 à 12 – Marilou Addison

Défense d'entrer!, Tomes 1 à 8 – Caroline Héroux et Charles-Olivier Larouche

Full textos, Tomes 1 à 6 – Carine Paquin



PROMENADE-FLEUVE: UN ACCÈS PRIVILÉGIÉ AU SAINT-LAURENT!

Découlant d'un travail de collaboration entre la MRC de Portneuf et les cinq municipalités du littoral portneuvois, le projet de la Promenade-Fleuve entre dans sa phase de mise en œuvre. À partir du concept et du plan d'aménagement réalisé par la firme OPTION aménagement, le projet permettra l'implantation de parcours balisés en grève à marée basse.

Au cœur du concept proposé: la mise en valeur des paysages et des accès, la protection du milieu naturel et des écosystèmes, l'implantation d'aménagements légers et identitaires qui sont essentiellement localisés en rive et les liens entre les cœurs de village (clochers) et les quais (accès principaux). Au total, une vingtaine de kilomètres de tronçons seront répartis dans l'ensemble des municipalités. La finalité est prévue pour 2022.

Le projet vise un équilibre entre l'accès public à ce bien collectif qu'est le Saint-Laurent, la préservation des milieux naturels en place et le respect des secteurs habités.

Pour plus de détails: www.portneuf.ca/amenagement-territoire/saint-laurent-dans-portneuf/ (voir l'onglet Promenade-Fleuve).

JUMELAGE INTERCULTUREL

Une occasion de développer une relation égalitaire, basée sur le partage et l'échange à long terme!

COMMENT ÇA FONCTIONNE?

- Toute personne intéressée au jumelage devra remplir le formulaire ou contacter nos chargés de projets à immigration@portneufplus.com ou au 418 329-2511;
- Le chargé de projet communiquera avec vous pour faire votre connaissance et recueillir des informations afin de vous encadrer dans le processus. Cela nous permettra de mieux connaître votre profil pour vous jumeler avec une personne qui vous correspond;
- Dès que nous aurons trouvé un jumeau ayant un profil similaire au vôtre, nous vous mettrons en contact.

Au plaisir de vous rencontrer!



RETROUVEZ-NOUS SUR LE WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM

Le Journal municipal a pour mission d'offrir à la population de la Ville de Portneuf de l'information sur l'administration municipale et sur les services, activités ou ressources d'intérêt public qu'on retrouve localement et régionalement.

Il est publié dix fois par année. **Le format Word est requis.** Les dates de tombée et les dates de parution du Journal municipal sont disponibles sur le site Web de la Ville dans la section « Journal municipal ».

VOS PHOTOS

Si vous possédez des photos de la Ville de Portneuf et aimeriez les faire paraître dans une prochaine édition, vous êtes invités à les transmettre à l'adresse courriel suivante: charline_morissette@outlook.com via WeTransfer, afin de conserver la qualité des images.

CANDIDATURES | HOMMAGE AUX CITOYENS

Vous connaissez un bon candidat pour l'Hommage aux citoyens? Faites parvenir son nom et une courte description par courriel à charline_morissette@outlook.com. Si le candidat est retenu, un texte plus élaboré vous sera demandé.

HÔTEL DE VILLE: 655-A, AVENUE DE L'ÉGLISE, PORTNEUF, G0A 2Y0

www.villedeportneuf.com

téléphone: 418 286-3844

télécopieur: 418 286-4304

info@villedeportneuf.com

EN CAS D'URGENCE: 911

TRAVAUX PUBLICS

418 284-9794

LOISIRS

418 286-3844, poste 28

loisirs@villedeportneuf.com



REJOIGNEZ NOUS SUR FACEBOOK!

Ville de Portneuf | Les loisirs de la ville de Portneuf



ALERTES MUNICIPALES

**Soyez informé
immédiatement
quand ça compte !**

Inscrivez-vous à notre système
personnalisé d'alertes
concernant votre ville.

**NOUVEAU
SERVICE
GRATUIT**

Recevez les alertes municipales où vous le désirez, selon vos besoins

TÉLÉPHONE • MOBILE • SMS • COURRIEL



circulation



avis
d'ébullition



interruption de
l'eau potable



bris
d'aqueduc



déneigement



collecte
domestique



alerte
environnement



incendie



glissement
de terrain



lieu public
fermé



lieu public
ouvert



non-consommation
de l'eau



avis
important

**INSCRIVEZ-VOUS
GRATUITEMENT !**

villedeportneuf.com • 418 286-3844

